



Gouvernement wallon

Cabinet du Ministre de l'Environnement,
de l'Aménagement du territoire
et de la Mobilité.

CT du 07/07/10

Au Collège communal

De et à

5330 - Assesse

Jambes, le **06 JUIL. 2010**

Vos réf :
Nos réf : ADT/JAD/COV/PAD/fll/2010/12438/14017
Votre contact : Pascale DELVAUX
~~Tél : 081 323 507~~
~~Fax : 081 323 514~~
Mél : pascale.delvaux@gov.wallonie.be
Annexe : Dossier RECOURS

OBJET : Province : Namur Commune : Assesse
Schéma de structure communal
Demandeur : la commune

Par la présente, je vous informe que j'ai décidé de ne pas annuler la délibération du 28 janvier 2010 du Conseil Communal de ~~Manage~~ ^{Assesse} adoptant définitivement son schéma de structure communal.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins, mes salutations les meilleures.

Le Ministre,

Philippe HENRY

